

**ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT  
SCOLARITÉ  
MATERNELLE-PRIMAIRE**

**1-Les frais de scolarité sont payables par échéances ou versements :**

	<b>1<sup>er</sup> versement</b>	<b>2<sup>e</sup> versement</b>	<b>3<sup>e</sup> versement</b>	<b>4<sup>e</sup> versement</b>	<b>5<sup>e</sup> versement</b>
<b>PERIODE</b>	Payable l'inscription (Mars à Juin)	05 Septembre	05 Octobre	05 Novembre	05 Décembre
<b>Maternelle</b>	110.000	160.000	150.000	50.000	50.000
<b>Primaire</b>	110.000	160.000	150.000	80.000	80.000

**REDUCTION DE 10 %**

Une réduction sera accordée aux familles dont 3 enfants au moins sont scolarisés dans l'établissement. Cette réduction, dont le taux est de 10 %, porte sur les frais de scolarité du 3<sup>ème</sup> enfant.

**En cas de désistement, l'inscription ou la réinscription n'est pas remboursable. Le premier versement sur la scolarité n'est plus remboursable.**

**En cas de rejet d'un chèque pour insuffisance de provision, les familles ne seront plus autorisées au règlement par chèque. Ils devront s'acquitter des frais dus, par dépôt bancaire.**

**Aucun règlement en espèce n'est autorisé à l'école, sauf chèque. Les versements de la scolarité sont à effectuer à la banque sur l'un des comptes ci-dessous (prévoir 100 F CFA pour les frais de timbre).**

**GT BANK : CI163 01202 000000071337 31**

**En cas de retour de chèque impayé quel que soit le motif, une pénalité de 10% sera appliquée sur le montant restant de la scolarité en plus des frais prélevés par la banque.**  
Je soussigné(e) M. /Mme ....., responsable de l'élève  
..... en classe de ....., reconnais avoir pris  
connaissance de toutes les conditions précisées ci-dessus et m'engage à les respecter

**Date et signature**